



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
Vallée-Jonction

Objet : Règlement n° 401-12-2019

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, monsieur Mario Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Nouvelle-Beauce, qu'à la séance ordinaire du 17 décembre 2019, il a été adopté le règlement n° 401-12-2019 « Règlement créant une réserve financière pour l'entretien majeur au Centre de récupération et de gestion des déchets ».

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Vallée-Jonction, le 18 décembre 2019.

Mario Caron
Directeur général
et secrétaire-trésorier



Frampton • Saint-Bernard • Saint-Elzéar • Saint-Isidore • Saint-Lambert-de-Lauzon • Sainte-Hénédiène • Sainte-Marguerite • Sainte-Marie • Saints-Anges • Scott • Vallée-Jonction